

LE DÉSIR FAIT LOI POUR LE SUJET DE L'INCONSCIENT

Le désir : vivre au-dessus de ses moyens psychiques

Numéro 15 - Revue annuelle ÈRES ANALYSE. FREUDIENNE PRESSE

Avec la participation de Marie-Claude BAIETTO, Mercedes BAUDES DE MORESCO, Bernard BREMOND, Pierrick BRIENT, Martine CHALCHAT-BONAMY, Catherine DELARUE, Anna KONRAD, Jean-Jacques LECONTE, Robert LEVY, Michèla MARZANO, Pierre SOREL, Isidoro VEGH

©<https://www.editions-eres.com/ouvrage/1968/le-desir-vivre-au-dessus-de-ses-moyens-psychiques>

C'est le désir qui fait loi pour le sujet de l'inconscient : divisé, il ex-siste, hors des limites imposées ou acceptées auxquelles se plient les membres du groupe ou de la société. En ce sens, le désir fait objection aussi bien à tout altruisme qu'aux lois de la cité. Le désir ferait-il limite à la jouissance ?

Pourtant, le complexe d'Œdipe fixe son cadre : pas de désir qui ne soit articulé à la loi. Le langage en ordonne la structure : le besoin se dénature à passer par les défilés de la demande, et le désir s'en trouve causé par un objet depuis toujours déjà perdu. C'est l'insistance de la relation du sujet à l'objet perdu qui permet le désir ; d'où, l'angoisse plutôt que le bonheur à l'approche de cet objet cause. Rencontré dans l'expérience analytique, il ne saurait se confondre ni à l'insatisfaction hystérique, ni à l'impossibilité obsessionnelle, ni à l'angoisse phobique. En ce sens le désir, dès son origine, est contrarié.